

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 17/04/2024

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h47

Codes postaux concernés : 7890

Origine de l'interruption

= Défaut de câble

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h47

Justification de la durée de l'interruption

= Lors de travaux, Proximus est venu agresser notre câble réseau basse tension.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Endommagement des installations souterraines par un tiers ayant entraîné l'interruption et son maintien le temps de procéder aux travaux de génie civil nécessaires.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 17/04/2024 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.